



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Raymond DURAND**

Député du Rhône

Vice-président du Conseil Général du Rhône

Maire de Chaponnay

**Messieurs C. VAUTHIER et N. PIRAT**  
**Pharmaciens et Médecins biologistes**  
**Laboratoire d'analyses médicales de Condrieu**  
8 rue de l'Industrie  
69420 CONDRIEU

Givors, le 19 août 2008

Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, la copie de la question écrite au gouvernement que j'ai adressé à Madame Rosolyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, concernant votre demande.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.

**Raymond DURAND**

P.J : 1



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

## Raymond DURAND

Député du Rhône

Vice-président du Conseil Général du Rhône

Maire de Chaponnay

### Question écrite au gouvernement

Monsieur Raymond DURAND, député de la 11<sup>ème</sup> circonscription du Rhône attire la bienveillante attention de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'inquiétude exprimée par les laboratoires d'analyses de biologie médicale concernant l'entrée de capitaux privés dans leur capital.

Alors que les sociétés de professionnels libéraux doivent être possédées en majorité par des professionnels pour préserver l'indépendance et la qualité de leur activité, la commission européenne estime que la biologie médicale est un service et non une profession de santé réglementée.

Cette libéralisation par l'ouverture du capital de ces laboratoires à des groupes financiers attise la crainte d'une remise en cause de cet exercice par la création de groupes dominants qui aurait pour conséquences, notamment, le détournement d'une partie des ressources de l'assurance maladie au profit d'investisseurs extérieurs, la disparition progressive de l'exercice libéral au profit de l'exercice salarié, l'aggravation des inégalités d'accès au soins dans les zones peu attractives et moins rentables.

Il souhaiterait savoir quelle est la position du gouvernement sur ce sujet et quelles mesures sont envisagées pour encadrer et réguler la libéralisation d'un secteur essentiel pour la santé publique, pour répondre à la légitime inquiétude exprimée par le secteur de la biologie médicale.

Raymond DURAND